

SEANCE DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023 A 19 H 00

Nombre de Conseillers en exercice	11
présents	
ou représentés	9
votants	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

N°24112023-002

Date de la convocation  
07/11/2023

**OBJET**

**ADHESION AU POLE**

**SANTE AU TRAVAIL**

**DU CENTRE DE**

**GESTION DU**

**PUY-DE-DÔME**



**Françoise BERNARD.**

Signature et cachet

L'an deux mille vingt-trois, le 24 Novembre à 19 Heures, en Mairie de VASSEL, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme BERNARD Françoise, Maire de VASSEL.

**Présents** : Mmes BERNARD Françoise, BLANCHONNET Christelle, LAFERRERE Céline, MONIER Isabelle, M. ANDRODIAS Jérôme, DUZELIER Cédric, ESCARPA Ludovic JAFFEUX Nicolas, PLASSE Yves

**Absents (excusés)** : Mmes RIVIERE Céline, ROUX Olivia

**Secrétaire de séance** M. ESCARPA Ludovic

Vu le Code général de la Fonction Publique notamment ses articles L136-1, L451-24, L452-25 à 31, L542-25 à 47, L613-2 et L811-1 à 812-2,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en dates des 17 novembre 1997, 26 mars 2003 et 27 novembre 2009 ayant créé les services de médecine professionnelle et préventive, de prévention et d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2023-34 en date du 26 septembre 2023 portant mise en œuvre des missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail au profit des collectivités locales du département et des autres employeurs publics,

Considérant que les missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peuvent être réalisées, dans le cadre d'une convention, au bénéfice des collectivités et d'établissements de la Fonction Publique Territoriale.

Considérant la nécessité d'accompagner les collectivités territoriales et établissements publics dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique de leurs agents, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques,

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

ID : 063-216304451-20231124-24112023002-CC

SEANCE DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023 A 19 H 00

- **Adhère** aux missions à compter du 1er janvier 2024,
- **Autorise** l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme,
- **Inscrit** les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle santé au travail.

\*\*\*\*\*

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme.

Fait à VASSEL, le 28 Novembre 2023.

Le Maire,

Françoise BERNARD



Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

ID : 063-216304451-20231124-24112023002-CC